

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 21 juin 2019

1^{ère} Commission
N° CD-2019-3-1-5

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Résumé : Le compte administratif 2018 fait apparaître au budget principal des dépenses à hauteur de 836,5 M€ et des ressources d'un montant de 916,0 M€, pour obtenir un résultat excédentaire cumulé de 79,5 M€.

Le volume des dépenses réelles de fonctionnement (553,2M€) a baissé de - 7,2 M€ (soit - 1,3 %) sous l'effet d'une optimisation des charges courantes et d'une réelle maîtrise des dépenses sociales. L'objectif conclu avec l'Etat a ainsi été largement respecté en 2018, l'exécution des crédits à périmètre DGFIP se situant à plus de 12 M€ en deçà du plafond contractualisé. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 681,1 M€, contre 638,8 M€ en 2017, soit une augmentation de 42,3 M€ liée principalement à une progression sans précédent des droits de mutation (+ 32,6 M€ ou + 42,1 %).

L'épargne brute, correspondant au solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, parvient dans ce contexte très favorable à se hisser à un niveau historique de 127,9 M€ en 2018, soit une hausse de + 49,5 M€.

Concernant les investissements, le Département a porté ses dépenses opérationnelles (hors mouvements financiers) à hauteur de 108,3 M€, soit une progression de plus de 56,1 M€ (+ 107,5 %) par rapport à l'exercice 2017 (52,2 M€), ce qui constitue un effort significatif en faveur de l'emploi et de l'économie sur notre territoire.

L'absence de recours à l'emprunt en 2018 (contre une souscription de 34,6 M€ en 2017) a par ailleurs permis de poursuivre le désendettement de la collectivité, l'encours de dette diminuant de 390,3 M€ au 31 décembre 2017 à 346,8 M€ au 31 décembre 2018.

Par ces résultats, le Département a démontré une nouvelle fois l'efficacité de son modèle de gestion alsacien et sa détermination à rester présent au plus près des Haut-Rhinois.

SOMMAIRE

Compte Administratif 2018

INTRODUCTION.....	p. 4
PRESENTATION SCHEMATIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.....	p. 5
1. LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT.....	p. 6
1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	p. 6
1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	p. 14
1.3. L'EPARGNE BRUTE	p. 17
1.4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	p. 18
1.5. LA SITUATION DES AP/AE.....	p. 22
1.6. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	p. 22
2. LA DETERMINATION DU RESULTAT	p. 23
2.1. LES RESTES A REALISER.....	p. 23
2.2. LE RESULTAT DE L'EXERCICE.....	p. 24
3. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE.....	p. 24
3.1. LE BUDGET PRINCIPAL.....	p. 24
3.2. LE BUDGET ANNEXE - CITE DE L'ENFANCE.	p. 25
3.3. LE BUDGET ANNEXE - SPIC PRODUCTION D'ELECTRICITE.	p. 25
CONCLUSION.....	p. 26

INTRODUCTION

Le compte administratif 2018 laisse apparaître des dépenses réelles de fonctionnement en baisse de 7,2 M€, soit - 1,3 % par rapport à l'exercice 2017. Dans ce cadre, les charges de gestion courantes en particulier affichent une baisse de - 2,3 M€, en lien avec le processus d'optimisation des moyens enclenché depuis l'exercice 2015. Les dépenses de personnel ont été contenues avec une progression très limitée de + 0,4 M€ (+ 0,4 %) et les dépenses brutes relatives aux allocations individuelles de solidarité ont diminué de - 2,9 M€, grâce au volontarisme politique et au caractère innovant des dispositifs mis en œuvre, en particulier dans le domaine de l'insertion.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 42,3 M€ pour atteindre un montant de 681,1 M€. Cette différence correspond essentiellement au dynamisme des droits de mutation en évolution de 32,6 M€, soit + 42,1 %. Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé de + 3,3 M€ du seul fait de l'évolution physique des bases, le taux de taxe foncière n'ayant connu aucune modification.

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 151,8 M€, en progression de 56,8 M€, soit +59,8 % par rapport à l'exercice 2017, démontrant la volonté du Département d'investir en faveur de l'attractivité du territoire.

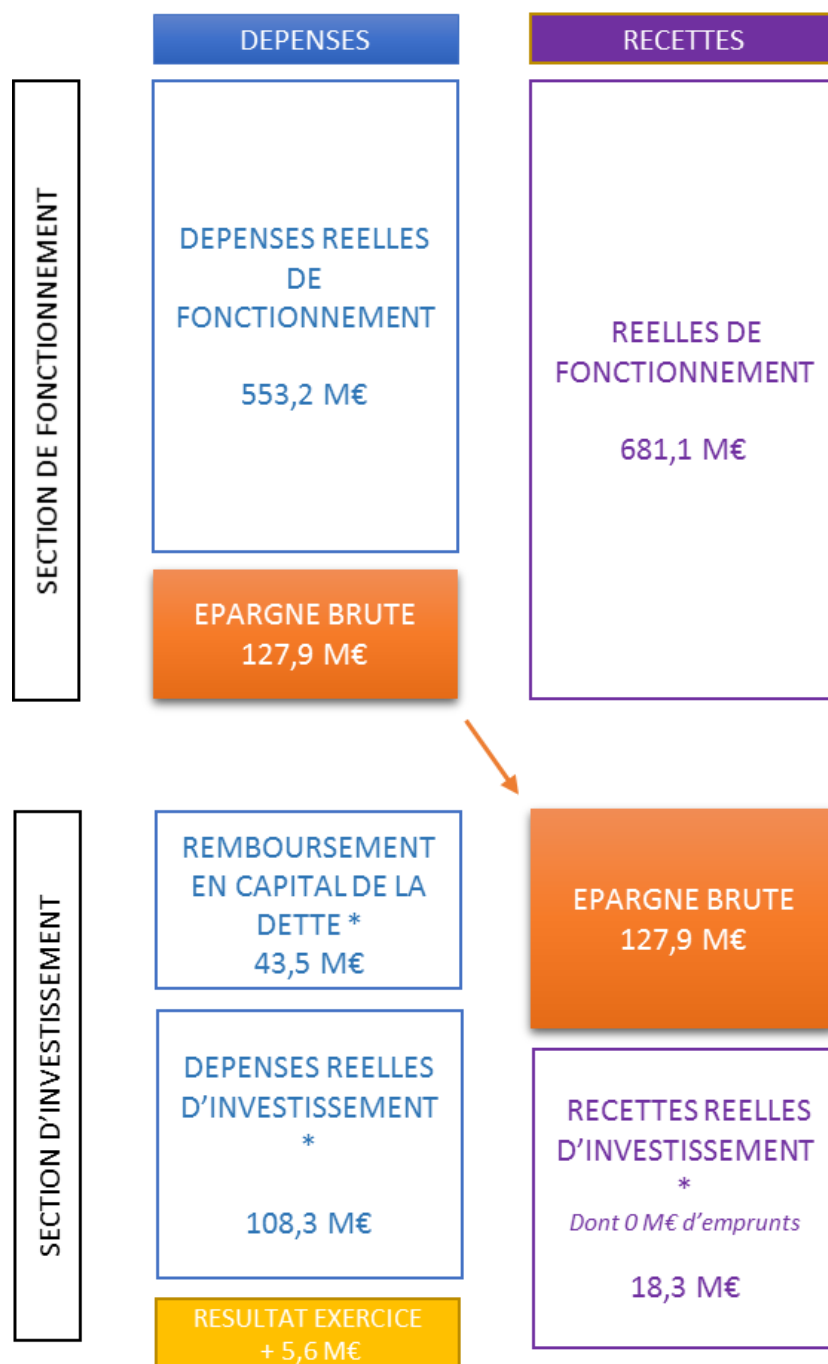
Les recettes d'investissement d'un montant de 18,3 M€ sont en baisse de 40 M€ par rapport à 2017.

Le dynamisme des recettes de fonctionnement, conjugué à des efforts qui se sont poursuivis sur la trajectoire des dépenses de fonctionnement, a permis au Département de ne pas recourir à l'emprunt en 2018, contre une réalisation de 34,6 M€ en 2017. L'encours de la dette a ainsi baissé de - 43,5 M€ entre les exercices 2018 et 2017 pour s'établir à 346,8 M€ au 31 décembre 2018, contre 390,3 M€ en 2017.

L'exécution budgétaire 2018, que je soumets à votre approbation souligne la qualité de gestion du Département :

- un niveau d'exécution performant, avec un taux de consommation de :
 - 97,9 % pour les dépenses de fonctionnement,
 - 65,3 % pour les dépenses d'investissement opérationnelles (hors opérations de gestion active de la dette),
 - 106,2 % pour les recettes de fonctionnement,
 - 38,4 % pour les recettes d'investissement (hors opérations de gestion active de la dette),
- un niveau de subventionnement élevé qui atteint 56,3 M€ en investissement et 23 M€ en fonctionnement,
- des investissements opérationnels à hauteur de 108,3 M€,
- un résultat cumulé excédentaire de 79,5 M€,
- une épargne brute de très bon niveau : 127,9 M€,
- une capacité de désendettement exemplaire de 2,7 années,
- un taux d'épargne brute en amélioration de 52,8 % (soit 18,8 %).

PRESENTATION SCHEMATIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018



* Hors ligne de trésorerie et refinancement de la dette

1. LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

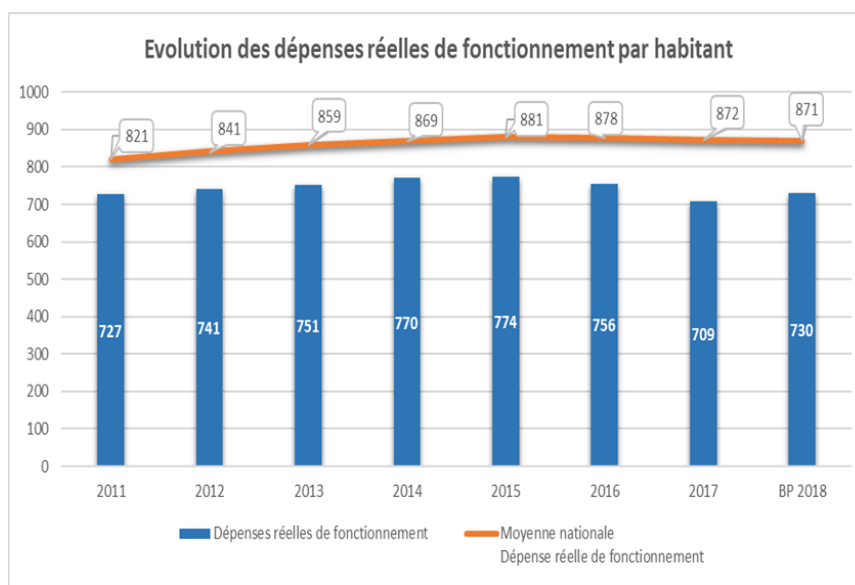
1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 553,2 M€ en 2018, en baisse de 7,2 M€ par rapport à l'exercice 2017 (- 1,3 %).

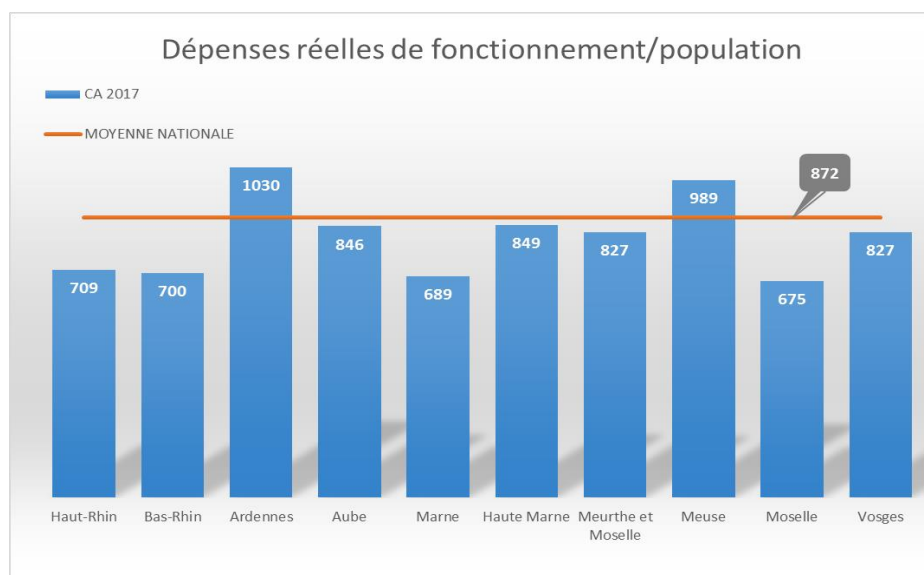
Evolution des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2018 :

Service	CA 2017	CA 2018	ECARTS CA	ECARTS CA
	REEL en M€	REEL en M€	2018/2017	2018/2017
			en M€	en %
Solidarité	368,8	366,3	-2,5	-0,68%
Actions Educatives	14,6	14,6	0,0	0,00%
Routes	7,3	7,3	0,0	0,00%
Ressources humaines	95,3	95,6	0,3	0,31%
Incendie et secours	23,5	22,6	-0,9	-3,83%
Autres	50,8	46,8	-4,0	-7,87%
TOTAL	560,3	553,2	-7,1	-1,27%

En 2018, le montant des dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'établit à 711 €, contre 709 € en 2017, pour une moyenne nationale de 872 € en 2017, illustrant la volonté du Département de maîtriser l'évolution de ses charges.



Le Département du Haut-Rhin présentait ainsi le quatrième ratio de dépenses réelles de fonctionnement par habitant le plus faible de la Région Grand Est en 2017 (709 €), après la Moselle (675 €), la Marne (689 €), et le Bas-Rhin (700 €).



1.1.1. L'entretien de la voirie (7,2 M€)

Les travaux d'entretien du patrimoine routier haut-rhinois ont représenté un montant de 7,2 M€ en 2018, contre 7,3 M€ en 2017.

En particulier, les dépenses de viabilité hivernale ont représenté 2,1 M€ en 2018, contre 2,2 M€ en 2017 (- 0,05 M€, soit - 2,2 %), et les dépenses d'entretien du réseau routier un montant de 5,1 M€ (idem en 2017).

Concernant précisément l'entretien du réseau routier, il est possible de relever entre chaque poste de dépenses des variations entre 2017 et 2018, et notamment une légère hausse des dépenses d'entretien courant de la voirie (+ 0,2 M€ pour les prestations de fauchage et de plantations le long des RD) et à l'inverse une baisse des dépenses relatives aux missions supports (- 0,3 M€, notamment pour l'entretien du matériel).

1.1.2. Les dépenses de Transport (2,3 M€)

En 2017, le montant des dépenses relatives au transport s'est élevé à 4,48 M€, dont 3,52 M€ correspondant aux déplacements des élèves en situation de handicap et le reliquat, soit un montant de 0,96 M€, à un solde de factures lié à la compétence Transport scolaire transférée aux régions.

En 2018, seules des dépenses relatives aux transports des élèves en situation de handicap ont été mandatées à hauteur de 2,31 M€. Cette baisse résulte essentiellement de l'amélioration des modalités de gestion du dispositif, lequel vise à optimiser le recours aux prestataires privés et à limiter les trajets à vide depuis la rentrée 2017.

1.1.3. Les frais de personnel (102,9 M€)

Les dépenses globales de personnel représentent 102,88 M€, dont 9,08 M€ pour les assistants familiaux (affectés au budget de la Solidarité). Ces dépenses ont évolué de + 0,39 M€ au CA 2018 par rapport au CA 2017.

Pour les assistants familiaux, les frais de personnel ont diminué de - 0,12 M€ du fait d'une baisse des effectifs de 13 en moyenne entre 2017 et 2018.

Les frais de personnel hors assistants familiaux ont progressé de + 0,51 M€ entre 2017 et 2018. Cette augmentation s'explique essentiellement par la prime exceptionnelle de fin d'année (0,38 M€) et la revalorisation des tickets restaurant (0,13 M€).

L'incidence budgétaire du glissement vieillesse technicité (GVT) s'élève à 0,87 M€ en 2018, contre 0,5 M€ en 2017. Cette progression est due en partie à l'impact des mesures du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunération (PPCR) intervenues en 2017 (+ 0,65 M€ en 2017).

Abstraction faites du GVT, les dépenses auraient diminué de 0,36 M€ (- 0,4 %) en 2018 grâce à la réduction du nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP). En effet, en moyenne en 2018, la collectivité a rémunéré chaque mois 21 ETP de moins qu'en 2017 pour atteindre en 2018 (hors assistants familiaux) 1 976 ETP.

1.1.4. Le SDIS (23,6 M€)

Le Département du Haut-Rhin a versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) une subvention de fonctionnement de 23,6 M€ en 2018, contre 23,5 M€ en 2017 (+ 0,5 %), réaffirmant ainsi son soutien financier au service public en charge de la prévention, de la protection ainsi que de la lutte contre les incendies, les accidents et les sinistres.

L'année 2018 a été marquée par l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI), lui permettant de se projeter à moyen et long terme, ainsi que par la refonte du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture de Risques (SDACR) haut-rhinois.

1.1.5. L'Enseignement (14,6 M€)

Les crédits consacrés aux Actions éducatives représentent un montant de 14,6 M€ en 2018, soit une stabilisation par rapport à 2017 (- 0,03 M€). Ces dépenses sont composées principalement des dotations de fonctionnement versées aux collèges (14,3 M€), dont 9,6 M€ en faveur des collèges publics et 4,7 M€ pour les collèges privés.

Cette stabilisation s'explique essentiellement par la maîtrise des dépenses de viabilisation et d'entretien des bâtiments.

En 2018, le Département a décliné le plan PRET- Pour la réussite éducative de tous - avec notamment l'engagement des projets prioritaires du plan pluriannuel de modernisation immobilière des collèges et d'équipement numérique. L'année a été aussi marquée par la validation des mesures relatives à la carte scolaire sur le secteur mulhousien pour la rentrée de septembre 2018 et une large concertation sur le secteur de SAINT-LOUIS agglomération.

1.1.6. Les subventions (23 M€)

Le montant des subventions de fonctionnement versées en 2018 s'élève à 23 M€, dont 81,7 % (18,8 M€) en faveur des associations, confirmant la présence du Département aux côtés de ses partenaires.

Tableau récapitulatif des aides apportées en fonctionnement par catégorie de bénéficiaires :

Bénéficiaires des subventions de fonctionnement	2018
	Montant versé
Région	750,00
Communes et structures intercommunales	1 481 173,00
Autres groupements de collectivités	36 740,00
Autres établissements publics locaux	2 139 482,00
Organismes publics divers	542 258,00

Personnes, associations et autres organismes de droit privé	18 828 429,86
Remises gracieuses	647,21
TOTAL	23 029 480,07

Par ces concours, le Département a souhaité soutenir les associations à vocation sociale du département pour 6,6 M€, l'activité artistique et culturelle à hauteur de 3,2 M€ et la promotion du bilinguisme avec un montant de 0,57 M€. L'éducation à l'environnement et la promotion des mesures agro environnementales ont été encouragées à hauteur de 1 M€, ainsi que les pratiques sportives pour 1,4 M€.

Par ailleurs, le Département du Haut-Rhin a confirmé son soutien à ses partenaires historiques en contribuant au financement d'Alsace Destination Tourisme (ADT) à hauteur de 2,0 M€, de l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) à hauteur de 1,3 M€, ainsi que de l'Agence Technique Départementale (ADAUHR) à hauteur de 1,0 M€ (hors prestations sur commande qui ont représenté un montant de 0,22 M€ et cotisation de 0,45 M€).

1.1.7. La Solidarité (366,3 M€)

Les dépenses sociales représentent 66,2 % des dépenses totales de fonctionnement en 2018, contre 66,7 % en 2017, transport des élèves en situation de handicap compris.

Les dépenses gérées par la Direction de la Solidarité (dont les salaires des assistantes familiales, les subventions versées en fonctionnement et le transport des élèves en situation de handicap) représentent 366,3 M€, en diminution de 2,4 M€ (-1%) par rapport à 2017, contre une évolution de -1,36 % entre 2016 et 2017. Le taux de consommation des crédits inscrits s'établit à 98,4 %, contre 98,6% en 2017.

Les dépenses afférentes à la politique santé, essentiellement les prophylaxies de la tuberculose et des infections sexuellement transmissibles, ainsi qu'à la protection maternelle et infantile (PMI) s'élèvent à 2,2 M€. Le Département du Haut-Rhin a continué de marquer son engagement aux côtés des Haut-Rhinois en permettant d'accueillir les nouveaux nés dans les meilleures conditions et en apportant un soutien à la parentalité dans le cadre du suivi des enfants de moins de 2 ans dans les 34 points de consultation médicale. Ainsi 11 % des femmes enceintes ont fait l'objet d'une visite à leur domicile des sages-femmes de PMI et 32 % des nouveaux nés ont rencontré une puéricultrice.

Par ailleurs, 10% des enfants du Haut-Rhin âgés de 0 à 2 ans en 2018 ont été suivis par un médecin ou une puéricultrice de PMI. De plus, en matière de planification familiale, les Centres de Planification et d'Éducation Familiale du Haut-Rhin et leur réseau « Questions d'amour » ont proposé des actions de prévention à 17 500 Haut-Rhinois. Enfin, les actions menées par la PMI en matière de lutte contre la tuberculose ont permis de dépister 630 « sujets contact » et de prendre en charge 32 cas de tuberculose.

Les dépenses d'aide sociale à l'enfance représentaient 83,7 M€ en 2018, contre 81,4 M€ en 2017. Cette hausse de 2,3 M€ des dépenses afférentes à l'enfance et à la famille s'explique par une progression de 1,4 M€ des dépenses liées aux mineurs non accompagnés (MNA) confiés au Département du Haut-Rhin, dont le nombre n'a cessé de croître depuis 2015 (317 mineurs confiés au 31/12/2018 contre 78 mineurs confiés au 31/12/2015, soit une augmentation de + 306%). Par ailleurs, les dépenses d'aides éducatives à domicile progressent de 0,2 M€ en 2018, de même que les frais de prise en charge en établissement (maisons d'enfants à caractère social ou maisons d'enfants habilitées justice) qui augmentent de 0,6 M€.

En 2018, le Département s'est attaché à améliorer la lisibilité de sa politique de protection de l'enfance, notamment à travers le redéploiement de moyens au bénéfice de prises en charges renforcées en milieu ouvert et la mise en œuvre opérationnelle de la reconfiguration

de l'offre de placement, qui a permis de déployer de nouvelles places d'accueil séquentiel ou à domicile dans les établissements, via les Services d'Accompagnement Éducatif à Domicile Renforcé (SEADR).

Par ailleurs, le Département a poursuivi ses efforts afin d'adapter les dispositifs de protection de l'enfance à la complexité des situations, nécessitant l'élaboration de projets individualisés adaptés, en créant en juin 2017 une commission interinstitutionnelle des situations particulièrement complexes. En 2018, 13 situations ont été abordées à l'occasion de 13 réunions. Enfin, le Département a pris ses responsabilités concernant la prise en charge des MNA en créant 55 nouvelles places dédiées aux besoins spécifiques de ces jeunes pour arriver à un total de 176 places dédiées fin 2018.

Les dépenses d'aide aux personnes âgées s'élèvent à 75,2 M€, dont 53,6 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée aux bénéficiaires à domicile ou en établissement (- 0,03 M€ en 2018, soit 0,05 %) et 17,7 M€ pour l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) en faveur des personnes âgées hébergées en établissement (- 0,4 M€ par rapport à 2017, soit - 2,2 %). Concernant l'aide sociale aux personnes âgées, la baisse des dépenses s'explique principalement par une baisse de 3,5 % du nombre de bénéficiaires pris en charge en 2018 (691 bénéficiaires au 31/12/2018 selon des chiffres provisoires contre 716 au 31/12/2017).

En 2018, 232 actions de prévention collectives en direction des seniors vivant à domicile ont été financées par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, pour un montant de 625 000 €. Un appel à projets en direction des EHPAD a été lancé à l'automne 2018 pour inciter à la promotion de ce type d'actions en établissements : 25 projets ont été retenus, pour un total de près de 175 000 €. Par ailleurs, les 25 Résidences Autonomie du Haut-Rhin ont perçu un montant de 480 000 € pour proposer des actions de prévention à leurs résidents. Au total, ce sont donc près de 1,28 M€ qui ont été dédiés à la prévention de la perte d'autonomie.

Par ailleurs, les équipes des pôles gérontologiques ont permis d'informer, d'orienter et d'accompagner 5 886 personnes en 2018 ; les MAIA ont, quant à elles, permis de suivre 842 personnes en situation complexe afin de coordonner, de renforcer et d'optimiser le soutien des professionnels intervenant à leur domicile.

Les dépenses relatives aux personnes en situation de handicap représentent 99,5 M€ en 2018, en hausse de 0,09 M€ par rapport à 2017, sans tenir compte du transport des élèves en situation de handicap (2,3 M€ en 2018). Ce montant de 99,5 M€ tient notamment compte de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour 20,5 M€ qui se stabilise après la forte progression enregistrée en 2017 (+9,4 %). En revanche, les dépenses liées aux allocations compensatrices et aux travailleuses familiales ainsi qu'aux aides ménagères diminuent au global de - 0,3 M€, contrairement aux frais d'hébergement en établissement qui sont en hausse de + 0,3 M.

Nos actions en 2018 en direction des adultes en situation de handicap s'inscrivent dans la continuité de 2017. Guidé par la volonté de construire une société plus inclusive, le Département s'engage volontairement dans une politique de diversification de ses offres de service, tout en consolidant son action en direction de l'hébergement classique, lorsque la nécessité s'en fait ressentir

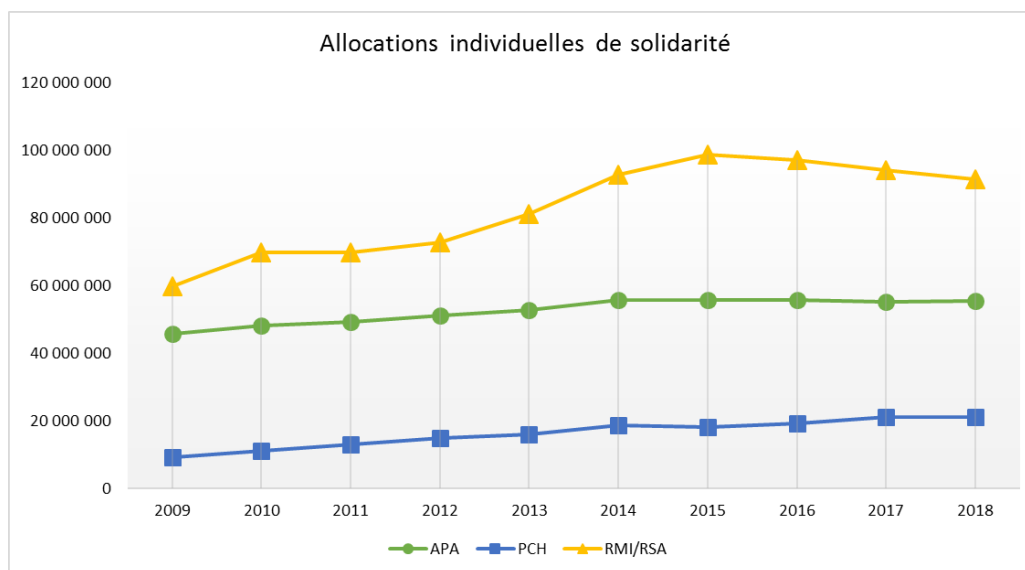
Pour la troisième année consécutive, les dépenses d'insertion sont en baisse de -3,7 M€ (- 3,4%) par rapport à 2017, soit un montant de 103,1 M€ en 2018, dont 88,4 M€ au titre des allocations versées dans le cadre du Revenu de Solidarité Active (RSA) (91,3 M€ en 2017). Par ailleurs, un montant de 7,8 M€ a été affecté aux dépenses liées aux contrats uniques d'insertion et aux subventions versées à des associations en charge du suivi des parcours. Dans le même temps, la prévention spécialisée a été soutenue à hauteur de 2,1 M€.

Il est possible de relever une baisse de -2,9 M€ des dépenses liées au RSA en 2018, amplifiant la diminution de -3,1 M€ déjà constatée en 2017 pour ces dépenses, en lien avec

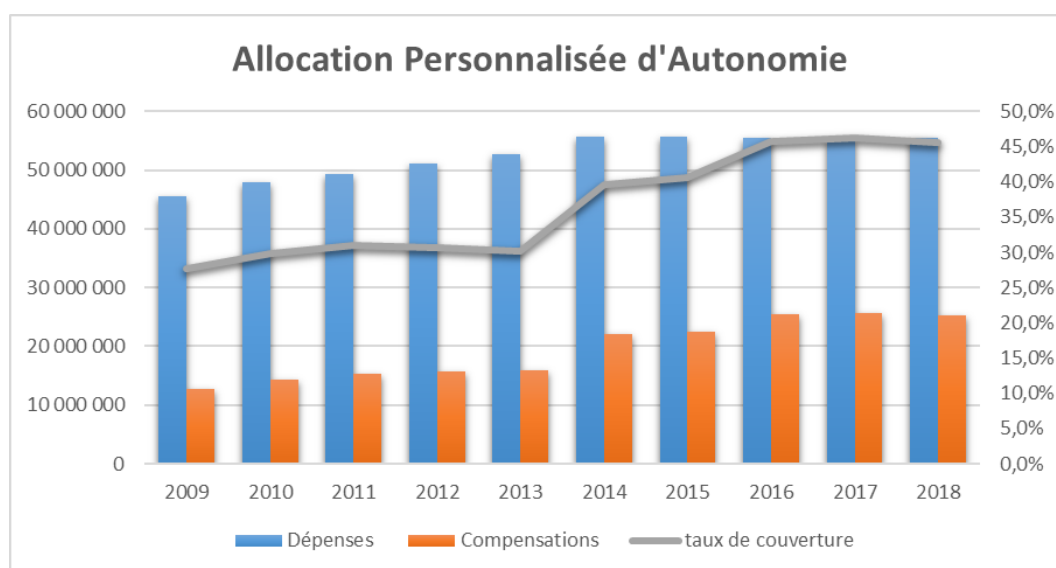
l'évolution du nombre de foyers allocataires du rSa en 2018 (14 640 foyers payés en 2018, contre 15 162 en 2017). Cette baisse s'explique non seulement par l'amélioration du contexte économique alsacien mais également par l'efficacité et le caractère innovant des dispositifs d'insertion mis en œuvre par le Département.

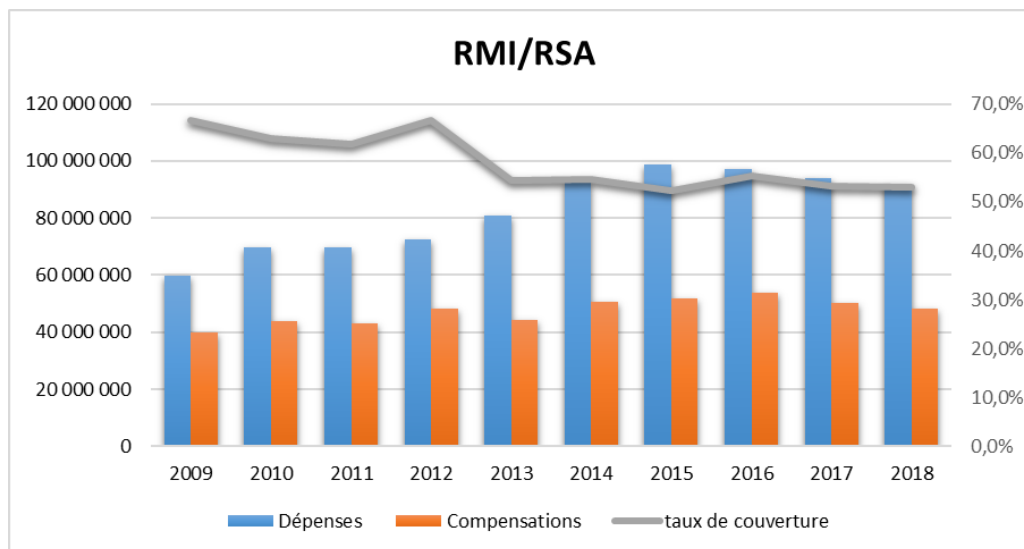
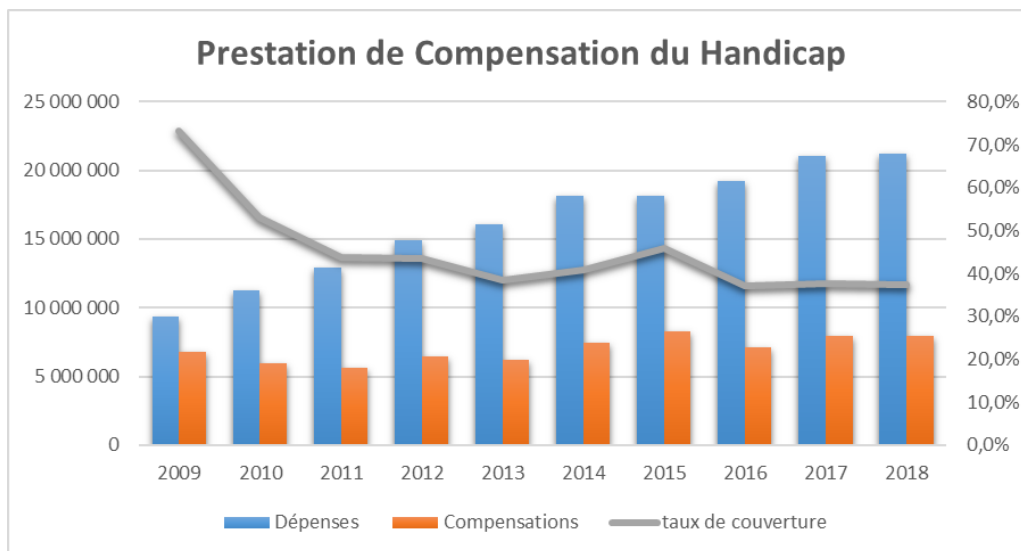
En particulier, le dispositif RSA et bénévolat a permis d'établir 1030 Contrats d'Engagements Réciproques (CER) au 31/12/2018, signe d'une forte adhésion des allocataires. Par ailleurs, la politique du "juste droit", qui tend à améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA tout en renforçant les mesures de contrôle, a continué de produire ses effets budgétaires en 2018, avec une économie estimée de 5,3 M€ au titre de l'année 2018.

Evolution des trois allocations individuelles de Solidarité de 2009 à 2018 :



S'agissant du différentiel entre les dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) prises en charge par le Département et leurs compensations par l'Etat, il augmente légèrement pour l'APA et la PCH, tandis qu'il baisse pour le RSA :





Pour le RSA, le reste à charge (RAC) baisse de - 1 M€, en lien avec la diminution des dépenses d'allocation de - 2,9 M€, mais aussi avec celle des recettes de compensation qui diminuent de -1,9 M€ en raison d'un RAC qui s'améliore par rapport à la moyenne nationale.

Ainsi, le différentiel qui reste à la charge définitive du Département du Haut-Rhin s'élève au global à plus de 775,9 M€ depuis 2009 (avec intégration du Dispositif de Compensation Péréqué (DCP) et du Fonds de Solidarité (FSD) à partir de 2014) :

Reste à charge	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
APA	32,9	33,7	34,1	35,6	36,9	33,6	33,1	30,2	29,7	30,2	329,8
PCH	2,5	5,3	7,3	8,4	9,9	11,2	9,8	12,1	13,2	13,3	92,9
RMI + RSA	19,9	25,8	26,7	24,2	36,9	42,0	47,0	43,4	44,0	43,0	353,1
TOTAL	55,4	64,7	68,1	68,2	83,6	86,9	89,9	85,7	86,8	86,5	775,9

1.1.8. Les frais financiers (7,8 M€)

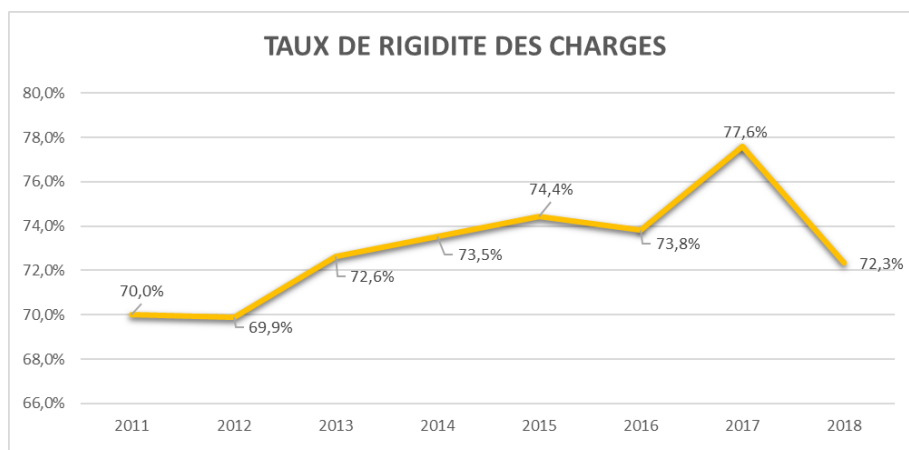
La part des frais financiers s'élève à 7,8 M€, contre 8,4 M€ au compte administratif 2017, soit une diminution de 0,6 M€ liée au maintien du niveau très bas des taux variables, lesquels constituent 39 % de notre encours de dette, notamment en lien avec un indice Euribor 3 mois (indice de référence sur le marché interbancaire) qui est resté en territoire négatif tout au long de l'année 2018, variant de - 0,329 % en janvier 2018 à - 0,309 % un an plus tard.

Par ailleurs, la baisse des frais financiers s'explique également par l'amortissement des emprunts à taux fixe élevé.

Le taux moyen de la dette a ainsi continué de se réduire pour s'établir à 2,06 % en 2018, contre 2,08 % en 2017, 2,17 % en 2016, 2,32 % en 2015 et 2,5 % en 2014. Pour mémoire, la moyenne de la strate s'établit à 2,20 %.

1.1.9. Le ratio de rigidité des charges structurelles

Le ratio de rigidité des charges structurelles qui permet de mesurer le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel, intérêts de la dette, participations et contingentements, aides à la personne, et frais de séjour) par rapport aux produits de fonctionnement, s'établit à 72,3 % pour 2018.



Ce niveau élevé des charges incompressibles permet d'objectiver les efforts de gestion déjà réalisés par la collectivité depuis plusieurs années concernant les charges compressibles et de mesurer la difficulté de respecter l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, arrêté à 1,2 % par an entre 2018 et 2020 par rapport à la base 2017.

Il est à noter qu'en 2018, la baisse du taux à 72,3 % s'explique, non par la réduction des charges incompressibles, mais par l'augmentation des recettes de fonctionnement, en particulier les droits de mutation (+ 32,6 M€).

1.1.10 Le contrat avec l'Etat

Le Département a signé le 28 juin 2018 un contrat financier avec l'Etat, imposant le respect pour une durée de 3 ans d'un taux d'évolution maximum des dépenses de fonctionnement fixé à + 1,2% par an, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017.

Le montant plafond autorisé par ce contrat au titre de l'exercice 2018 s'élève à **556,6 M€**. Sur la base du périmètre du contrat financier, les dépenses de fonctionnement 2018 s'établissent à **544,5 M€**, inférieures de **12 M€** à l'objectif fixé, soit -2,2 %. Le Département a ainsi respecté la contrainte d'augmentation fixée par l'Etat pour cette première année d'application du contrat financier.

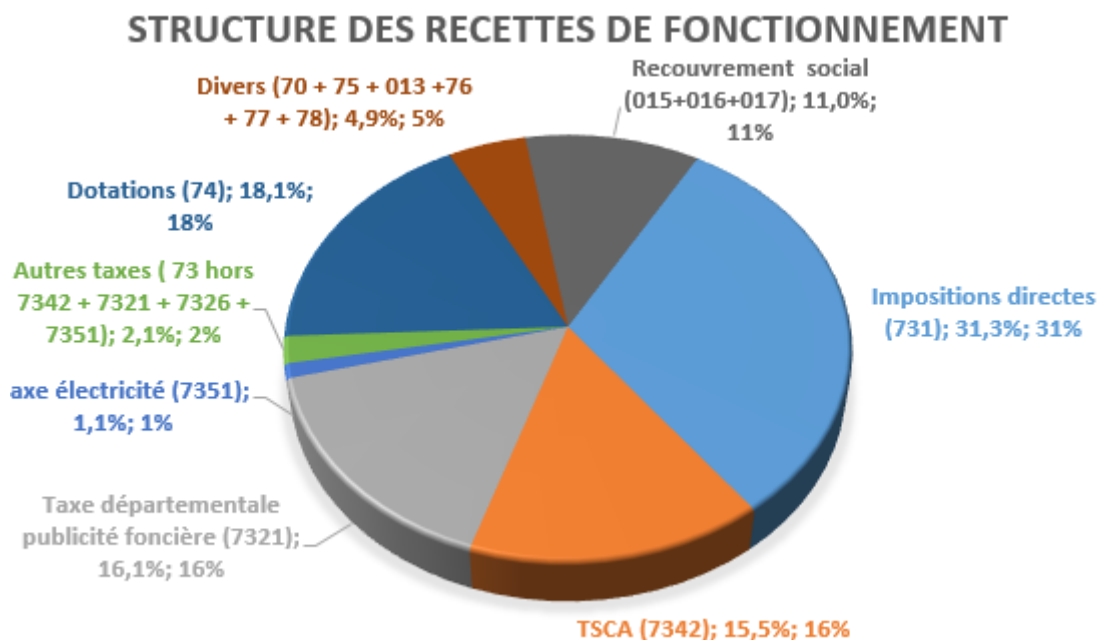
1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif de l'exercice 2018 affiche un volume global de recettes réelles de fonctionnement de 681,1 M€, en augmentation de 42,2 M€ (+ 6,6 %) par rapport à l'exercice précédent (638,9 M€).

Cette augmentation des recettes totales est essentiellement attribuable à une forte hausse des droits de mutation sur l'exercice 2018, passant d'un produit de 77,5 M€ à 110,1 M€, soit une progression de + 32,6 M€ (+ 42,1 %).

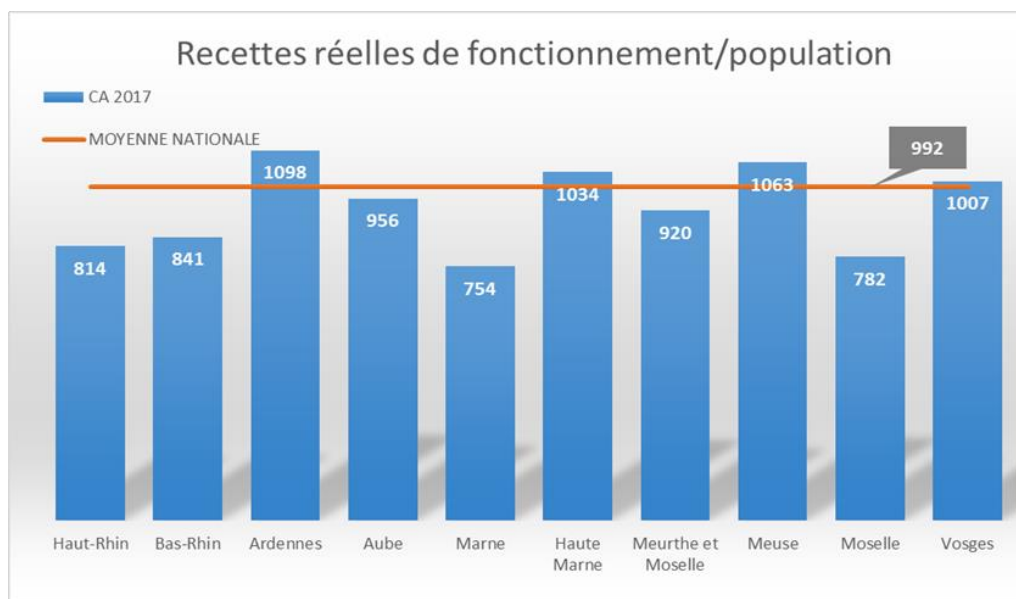
	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017 %	Variation 2018/2017 M€
Recettes réelles de fonctionnement	638,9	681,1	6,6%	42,2
Taxe foncière propriétés bâties	133,2	136,2	2,3%	3,0
CVAE	56,4	57,0	1,1%	0,6
IFER	4,5	4,7	4,4%	0,2
FNGIR	21,7	21,7	0,0%	0,0
DCRTP	25,8	25,7	-0,4%	-0,1
Allocations compensatrices	3,5	3,5	-0,8%	0,0
DMTO	77,5	110,1	42,0%	32,6
FSD	4,6	3,1	-32,2%	-1,5
Taxe d'aménagement	4,8	6,5	35,1%	1,7
TSCA	102,0	105,5	3,4%	3,5
TICPE	43,4	43,3	-0,2%	-0,1
Taxe sur l'électricité	7,4	7,5	1,5%	0,1
Dotations de l'Etat (DGF/DGD/FCTVA)	80,6	80,1	-0,6%	-0,5
Autres recettes	73,4	76,2	3,8%	2,8

Présentation des recettes réelles de fonctionnement :



Le montant des recettes réelles de fonctionnement par habitant s'établit à 876 € en 2018, contre 814 € en 2017, pour une moyenne nationale de 992 € en 2017. En 2017, le Département du Haut-Rhin présentait le troisième ratio de recettes réelles de fonctionnement par habitant le plus faible de la Région Grand Est (814 €), après la Marne (754 €), la Moselle (782 €), notamment grâce à un taux de taxe foncière sur les

propriétés bâties classé parmi les plus bas de France (10^{ème} taux le plus bas de France métropolitaine et taux le plus bas de la Région Grand Est en 2018).



1.2.1. La fiscalité directe et les dotations (248,8 M€)

a) Fiscalité directe locale (219,6 M€)

Le produit des impôts locaux, d'un montant total de 219,6 M€, est constitué du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB – y compris frais de gestion – 136,2 M€), de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE, 57 M€), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER, 4,7 M€), du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR, 21,7 M€).

Dans ce panier fiscal, le Département conserve uniquement le pouvoir de fixer le taux de la TFPB. Les recettes relatives à la TFPB, d'un montant de 128,03 M€, augmentent de 3,3 M€ en 2018, soit + 2,6 %, dont 1,2 % liés à la revalorisation forfaitaire des bases et 1,4 % liés à l'évolution physique des bases d'imposition.

Le produit de la CVAE s'établit à 41,9 M€ en 2018, en augmentation de + 0,8 M€ par rapport à l'exercice 2017 (+ 2 %).

Il est rappelé à cet effet que le Département ne perçoit plus en 2018 que 23,5 % du produit de la CVAE, contre 48,5 % encore en 2016 (-51,5%), suite au transfert à la Région de la compétence Transport hors élèves en situation de handicap au 1^{er} janvier 2017. Ce transfert fiscal fait perdre au Département l'essentiel du dynamisme de cette contribution puisque pour neutraliser financièrement le dispositif et préserver l'équité entre la charge transférée et la recette de CVAE perçue, la Région verse au Département du Haut-Rhin une dotations de compensation d'un montant fixe de 15,1 M€ en 2018 (ajusté à 15,3 M€ en 2017 pour tenir compte de certains personnels encore rémunérés par le Département sur cet exercice).

Au global, le produit de la CVAE et de la dotation de compensation versée par la Région s'établit à 57 M€ en 2018, contre 56,4 M€ en 2017, soit une augmentation de 0,6 M€.

Le produit lié à la fraction départementale des IFER s'élève à 4,7 M€ en 2018, en légère progression par rapport à 2017 (4,5 M€). Cette imposition est assise sur les installations des entreprises de réseau du Département, en particulier sur la centrale nucléaire de

Fessenheim (2,8 M€), les centrales hydrauliques (1,1 M€), les installations de production d'électricité photovoltaïque (0,06 M€), les stations radioélectriques (0,7 M€) et les installations de stockage et de transport de gaz (0,1 M€).

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), attribué dans le cadre de la réforme fiscale de 2011 pour neutraliser son impact financier, est gelé en valeur à un montant de 21,7 M€.

Enfin, en 2018, l'attribution des frais de gestion de la TFPB à travers le mécanisme du dispositif de compensation péréquée (DCP), créé par la loi de finances 2014 pour réduire le reste à charge des départements en matière d'AIS, est en baisse de 0,2 M€ par rapport à l'exercice 2017 (soit un produit de 8,2 M€). Cette diminution est en lien avec une amélioration du reste à charge du Département sur les AIS par rapport à la moyenne nationale.

b) Attributions de compensation (29,2 M€)

Le montant total des allocations compensatrices, destinées à compenser les exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat en matière d'impôts locaux, reste stable avec un montant de 3,5 M€ en 2018. Ces compensations d'exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement des dotations versées par l'Etat, ont baissé de plus de 47 % depuis 2011 afin de financer la péréquation au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement.

De même, le montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) s'élève à 25,7 M€, soit un niveau sensiblement équivalent à celui relevé en 2017 (25,8 M€). Il convient à cet effet de relever que les recettes fiscales précédant la réforme de la Taxe Professionnelle ont été remplacées à hauteur de 47,4 M€ par un produit de dotations (DCRTP et FNGIR) qui n'offre plus aucune possibilité d'évolution et qui sont même en baisse en valeur réelle du fait de l'inflation et de leur intégration au sein des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations versées aux collectivités.

D'une manière générale, la baisse continue des allocations compensatrices et de la DCRTP est financièrement contestable, s'agissant de montants destinés initialement à indemniser le Département de décisions fiscales prises par l'Etat lui-même.

1.2.2. Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme (119,7 M€)

Les recettes relatives aux droits d'enregistrement et aux taxes d'urbanisme sont passées de 86,9 M€ à 119,7 M€, soit une hausse de + 32,8 M€ (+37,8 %).

En particulier, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'élèvent à 110,1 M€, en hausse de + 32,6 M€ par rapport à 2017 (soit + 42 %), établissant un nouveau record pour notre Département, à la faveur de taux de prêt immobilier historiquement bas. Cette augmentation doit être considérée comme exceptionnelle compte tenu de son instantanéité et de sa dynamique sans précédent. Les premiers mois d'exécution 2019 démontrent d'ailleurs un fléchissement des encaissements qui devrait porter le produit annuel au niveau de l'estimation réalisée au BP, à savoir 90 M€.

Par ailleurs, le fonds de solidarité en faveur des départements (FSD), créé par la loi de finances 2014 afin de réduire les inégalités relatives aux charges en matière d'AIS (et réparti essentiellement en fonction du reste à charge sur les trois allocations individuelles de solidarité), représente un montant de 3,1 M€ en 2018, contre 4,6 M€ en 2017. En intégrant également notre contribution au fonds de solidarité, qui représente un montant de 5,5 M€

en 2018 (4,9 M€ en 2017), le montant supporté par le Département s'élève in fine à 2,5 M€ (0,3 M€ en 2017) au titre de ce fonds.

Enfin, le produit de la taxe d'aménagement présente une hausse de 1,7 M€ (+35,1 %) par rapport à 2017 pour s'établir à 6,5 M€ 4,8 M€, en lien avec certaines grosses opérations immobilières réalisées dans le département.

1.2.3. Taxes liées aux assurances, ainsi qu'à la production et à la consommation énergétiques (156,3 M€)

La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) représente un montant de 105,5 M€ en 2018, en hausse de 3,5 M€ par rapport à 2017 (+3,4 %) en raison, probablement, du relèvement du tarif de la TSCA sur les contrats d'assurance juridique décidé dans le cadre de la réforme de l'aide juridictionnelle.

Le versement opéré par l'Etat au titre de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dans le cadre du financement du RSA représente un montant de 43,3 M€ en 2018, à un niveau quasiment identique à celui de 2017.

Par ailleurs, le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) progresse de 0,1 M€ (+1,5 %) pour atteindre un montant de 7,5 M€.

1.2.4. Les dotations de l'Etat (80,0 M€)

Les concours de l'Etat représentent un montant de 80,0 M€ (11,7 % des recettes globales de fonctionnement en 2018), contre 80,6 M€ en 2017, soit une baisse de 0,5 M€.

Ces concours sont répartis entre la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 75,9 M€ et la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour 4,15 M€.

La baisse de la part relative des dotations au sein des recettes de fonctionnement s'explique par les prélèvements opérés sur la DGF par l'Etat au titre de la contribution du Département au redressement des finances publiques, laquelle s'est élevée à 14 M€ supplémentaires en 2015, 2016 et 2017. Pour mémoire, l'année 2017 constitue la dernière année de mise en œuvre de cette mesure, la DGF restant désormais gelée en valeur.

Dotation	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	variation 2018/2017	variation 2018/2011
DGF	127,23	127,06	126,59	120,59	105,94	91,51	76,4	75,9	-0,5	-51,33
DGD	3,98	3,98	3,98	3,98	4,67	4,15	4,15	4,15	0	0,17
TOTAL	131,21	131,04	130,57	124,57	110,61	95,66	80,55	80,05	-0,5	-51,16

1.2.5. Les autres recettes (76,2 M€)

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 76,2 M€, dont :

- les recouvrements d'aide sociale : 20,1 M€
- les compensations au titre de l'APA (21,6 M€), de la PCH (6,6 M€), des MDPH (0,8 M€)
- le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) : 5,0 M€
- les recettes de fonctionnement diverses : 22,1 M€.

1.3. L'EPARGNE BRUTE

L'épargne brute, d'un montant de 127,9 M€ en 2018, affiche une augmentation sans précédent de +49,5 M€, soit + 62,9 %, en lien avec une baisse des dépenses de fonctionnement de -7,2 M€ et une hausse des recettes de fonctionnement de +42,3 M€, essentiellement due au dynamisme des DMTO.

L'épargne nette, en augmentation de 48,6 M€, se situe à 84,4 M€ en 2018, contre 35,8 M€ en 2017.

COMPTES ADMINISTRATIFS (hors lignes de trésorerie)	2017	2018	Ecart 2018/2017 %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	638 860 302,03	681 115 286,19	+6,61%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	560 362 640,93	553 212 771,80	-1,28%
EPARGNE BRUTE	78 497 661,10	127 902 514,39	+62,94%
TAUX EPARGNE BRUTE	12,3%	18,8%	+52,83%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	42 729 801,00	43 476 123,35	-1,75%
EPARGNE NETTE	35 767 860,10	84 426 391,04	+136,04%
TAUX EPARGNE NETTE	5,6%	12,4%	+121,40%

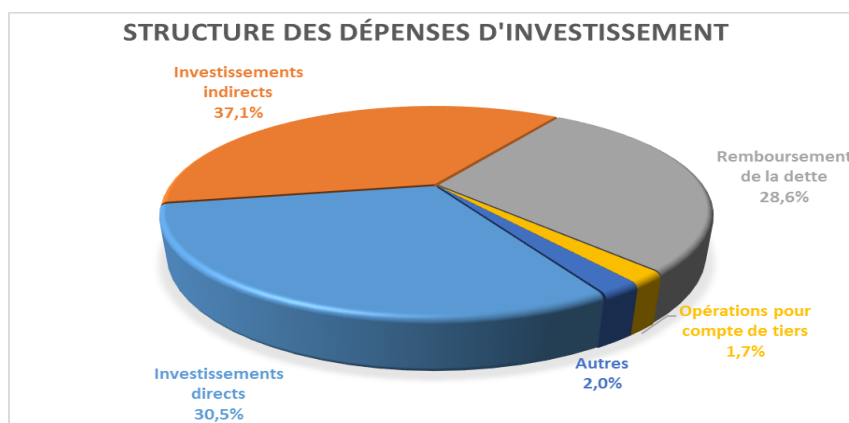
Le taux d'épargne brute (rapport de l'épargne brute et des recettes réelles de fonctionnement), qui traduit la capacité de la collectivité à investir avant remboursement du capital de la dette, continue de progresser passant de 12,3 % en 2017 à 18,8 % en 2018. D'après les dernières statistiques publiées par la DGCL relatives à l'analyse des comptes administratifs 2017 des départements, la moyenne nationale du taux d'épargne brute se situait à 12,2 %.

Cette progression permet au taux d'épargne brute de se situer hors zone d'alerte (taux d'épargne entre 8% et 10 %) selon les normes définies par les cabinets d'audit.

1.4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2018, le Département a consacré un montant de 151,8 M€ à l'investissement, dont 108,3 M€ de dépenses opérationnelles (hors opérations financières), soutenant ainsi directement l'économie et l'emploi sur notre territoire. Après plusieurs années de baisse, les dépenses d'investissement opérationnelles ont progressé de 107,5 % par rapport à 2017 (soit + 56,1 M€).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018
TOTAL avec opérations de refinancement	94 978 001,97	151 779 809,15
Investissements directs	32 324 903,69	46 361 276,48
Investissements indirects	17 365 770,59	56 291 894,03
Remboursement de la dette	42 729 801,00	43 476 123,35
Opérations pour compte de tiers	2 512 348,69	2 655 241,24
Autres	45 178,00	2 995 274,05



La décomposition des dépenses opérationnelles (hors gestion de la dette) par fonction se présente comme suit :

Dépenses d'investissement opérationnelles par fonction	2018
Administration générale	5 779 805,74
Enseignement	13 029 178,75
<i>dont collèges</i>	<i>11 720 576,75</i>
<i>dont enseignement supérieur</i>	<i>791 829,00</i>
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6 285 368,60
<i>dont culture</i>	<i>322 850,00</i>
<i>dont patrimoine</i>	<i>1 075 256,67</i>
Prévention médico-sociale (PMI et planification familiale)	8 512,69
Action sociale	2 095 877,71
Réseaux et infrastructures	62 263 659,63
<i>dont routes et voirie</i>	<i>37 178 622,41</i>
Aménagement et environnement	12 030 070,78
Développement économique	3 125 929,87
<i>dont industrie, commerce et artisanat</i>	<i>1 026 737,00</i>
<i>dont développement touristique</i>	<i>1 317 522,62</i>
<i>dont laboratoire vétérinaire départemental</i>	<i>41 610,65</i>
Travaux pour le compte de tiers (rivières et pistes cyclables)	2 655 241,24
Sécurité	1 030 040,79
TOTAL dépenses d'investissement hors dette	108 303 685,80

Les dépenses d'investissement direct représentent un montant de 46,4 M€ en 2018, en hausse de 14,1 M€ par rapport à 2017, soit 42,8 % des dépenses d'investissement opérationnelles ; ces dépenses se décomposent comme suit :

Dépenses d'investissement direct par fonction	2018
Administration générale	3 165 939,45
Enseignement	11 720 576,75
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	585 136,60
Prévention médico-sociale (PMI et planification familiale)	8 512,69
Action sociale	831 634,71
Réseaux et infrastructures	28 725 037,74
Aménagement et environnement	461 820,12
Développement économique	862 618,42
TOTAL	46 361 276,48

Parmi les dépenses d'investissement direct, un montant de 28,5 M€ a été consacré à la voirie, dont 8,1 M€ au titre des opérations de renforcement sur RD, 12,3 M€ relatifs aux travaux de construction, de rénovation et de maintenance sur ouvrages d'art, 1,8 M€ pour les opérations de calibrage en traversée d'agglomération, 1,3 M€ en faveur des travaux de signalisation horizontale et verticale et enfin 0,5 M€ au titre de l'aménagement et de la rénovation des itinéraires cyclables.

Relevons également les opérations relatives à la déviation de Ballersdorf (0,5 M€), à l'échangeur A35 R66 à Bartenheim (3,0 M€), ainsi que la poursuite des travaux de l'aménagement RD 105 A 35 RD 66 à Saint Louis pour 0,2 M€.

Concernant l'investissement dans les collèges (10,1 M€ au total), les crédits ont été affectés en particulier à l'opération d'extension et de réfection du collège de Saint-Amarin (1,6 M€), à la réfection globale du collège de Guebwiller (1,4 M€), à la poursuite de la restructuration globale du collège de Wintzenheim (0,2 M€), et aux travaux au collège de Wittelsheim (0,2 M€).

Par ailleurs, les différentes opérations de maintenance dans les collèges ont représenté un montant de 5,2 M€ en 2018.

Enfin, le plan de numérisation des collèges s'est élevé à 1,6 M€ en 2018.

S'agissant des subventions d'investissement versées en 2018, elles s'élèvent à 56,3 M€, représentant 51,8 % de nos dépenses opérationnelles.

Tableau récapitulatif des aides apportées en investissement par catégorie de bénéficiaires :

Etat	1 755 000,00
Région	875 332,00
Communes et structures intercommunales	22 315 675,13
Autres groupements de collectivité et collectivités à statut particulier	367 451,20
SPIC	923 741,00
Autres établissements publics locaux	1 673 009,00
Organismes publics divers	23 306 706,11
Personnes de droit privé	5 074 979,59
TOTAL	56 291 894,03

Les dépenses d'investissements indirects, d'un montant de **56,3 M€**, sont en hausse de **+ 38,9 M€**. L'année 2018 a notamment été marquée par le versement d'une somme de 10,3 M€ au titre du litige SNCF et par le rattrapage du financement de la 2^{ème} phase de la LGV Est pour un montant de 12,5 M€. Par ailleurs, les dépenses liées aux CTV atteignent 15,6 M€ (+ 9,5 M€), en lien avec la décision de versement par anticipation des dossiers en cours. Enfin, pour la première année, une subvention d'investissement de 1 M€ a été versée au SDIS venant diminuer la contribution de fonctionnement.

A travers les CTV et le FST, le Département réaffirme sa volonté d'être présent aux côtés de ses partenaires territoriaux dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.

Concernant l'aide à l'investissement dans le cadre des travaux pour compte de tiers, elle s'établit à 2,7 M€, dont 2,3 M€ versés pour le compte de syndicats mixtes de rivières, 0,04 M€ versés dans le cadre de travaux d'aménagement liés à la ligne à grande vitesse Rhin Rhône, 0,08 M€ versés dans le cadre de l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Hirsingue et Roppentzwiller, et 0,2 M€ concernant les travaux liés à la déviation RD 18 Bis à Rouffach.

Enfin, les dépenses financières se détaillent comme suit (en M€) :

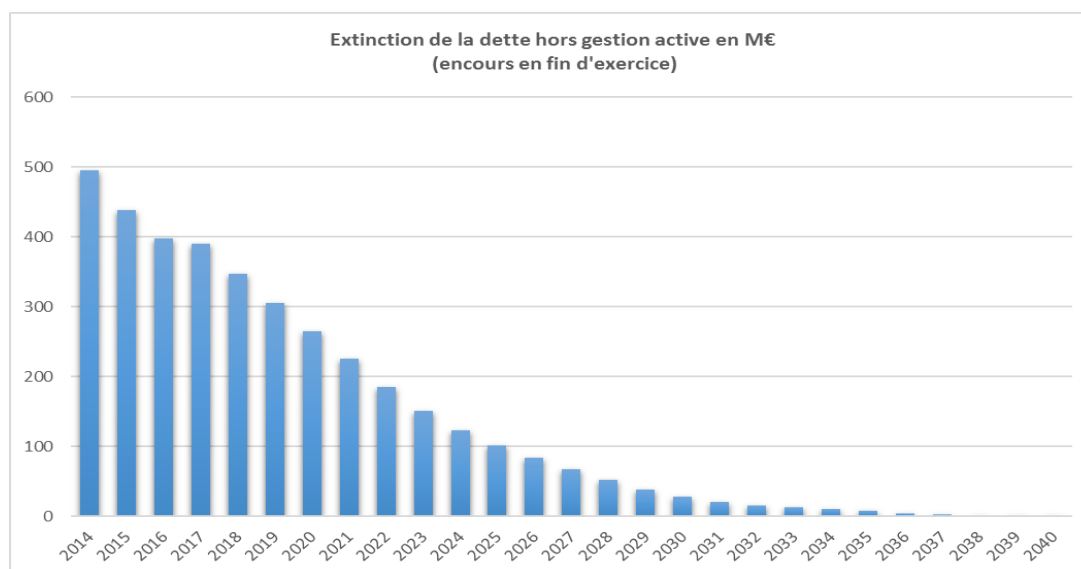
Dépenses financières	46 471 397,40
Remboursement du capital de la dette	43 476 123,35
Autres immobilisations financières	2 995 274,05

L'endettement se situe à un niveau relativement bas permettant au Département de conserver sa capacité à investir.

L'encours de la dette a baissé de - 43,5 M€ soit - 11,4 % entre les exercices 2018 et 2017 pour s'établir à 346,8 M€ au 31 décembre 2018, contre 390,3 M€ à fin 2017.

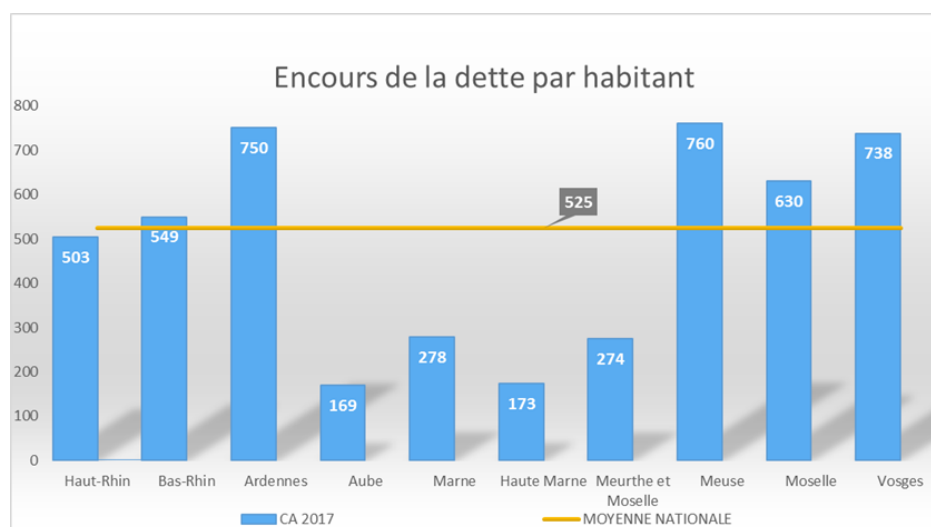
Le niveau très élevé des recettes de fonctionnement, conjugué à des efforts persistants sur la trajectoire des dépenses de fonctionnement, a permis au Département de ne pas recourir à l'emprunt en 2018 (réalisation de 34,5 M€ en 2017).

Evolution de l'encours de dette (encours au 31 décembre de chaque année)



La gestion active de la dette de ces dernières années a également contribué à améliorer la capacité de désendettement du Département à 2,7 années. Pour mémoire, sa capacité de désendettement se situait encore à 6,9 années au CA 2014.

Le montant de l'encours de dette par habitant s'établit à 445 € au 31/12/2018, contre 503 € au 31/12/2017, pour une moyenne nationale de 525 € en 2017. En 2017, le Département du Haut-Rhin présentait le cinquième ratio d'encours de dette par habitant le plus faible de la Région Grand Est (503 €), après l'Aube (169 €), la Haute-Marne (173 €), la Meurthe-et-Moselle (274 €) et la Marne (278 €).



1.5. LA SITUATION DES AP/AE

Le Département a décidé, dès 1999, de présenter son budget d'investissement sous la forme d'autorisations de programmes (AP) et d'apporter ainsi une vision pluriannuelle des investissements projetés. Ces autorisations de programme (AP), ainsi que les autorisations d'engagements (AE) pour la section de fonctionnement, constituent un engagement politique de réaliser les opérations.

La synthèse des AP / AE et CP laisse apparaître la situation suivante au 31/12/2018 :

RATIO DE COUVERTURE DES AP/AE	Stock AP votées disponibles à l'affectation	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP	Flux d'AP affectées dans l'année	AP affectées annulées dans l'année	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandatés au budget N	Reste à financer au titre des AP affectées	Ratio de couverture des AP
Autorisations de programme	90,8	65,3	211,7	157,2	42,2	326,7	94,2	232,5	2,5
Autorisations d'engagement	5,4	18,6	4,2	14,7	0,4	18,5	13,4	5,1	0,4

Le ratio de couverture des autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) correspond au rapport entre les restes à financer au titre des AP/AE affectées et les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice.

A la lecture du tableau, en supposant un vote de crédits de paiement constant à celui mandaté en 2018, il faudrait 2,5 années pour financer le stock d'autorisations de programme déjà voté par le conseil départemental, ce qui paraît satisfaisant compte tenu de la durée de vie moyenne d'une opération.

Concernant les autorisations d'engagement, la couverture financière pourrait être assurée en moins d'un exercice.

1.6. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2018, le montant des subventions et participations reçues par le Département de ses partenaires pour la réalisation de projets d'investissement a diminué de 1,5 M€ (-25,4 %) par rapport à 2017, pour atteindre un total de 4,4 M€ en 2018. Une subvention d'un montant de 0,25 M€ a été versée par le Rectorat de Strasbourg concernant le déploiement de tablettes numériques pour les collèges préfigureurs du Plan Numérique.

Concernant les dotations d'investissement (9,99 M€), qui représentent 54,6 % des recettes d'investissement réelles du Département (hors excédents de fonctionnement capitalisés), elles affichent une baisse de 0,88 M€ (-8,1 %). Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en constitue le principal composant (5,4 M€), son montant diminuant de 0,9 M€ compte tenu de la baisse du volume des investissements réalisés en 2017, lesquels constituent la base de référence des recettes de FCTVA versées en 2018. Le second poste significatif est la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC), gelée à 3,9 M€ depuis 2008. Enfin, la Dotation Générale d'Équipement (DGE) est stable par rapport à 2017 pour s'établir à 0,6 M€.

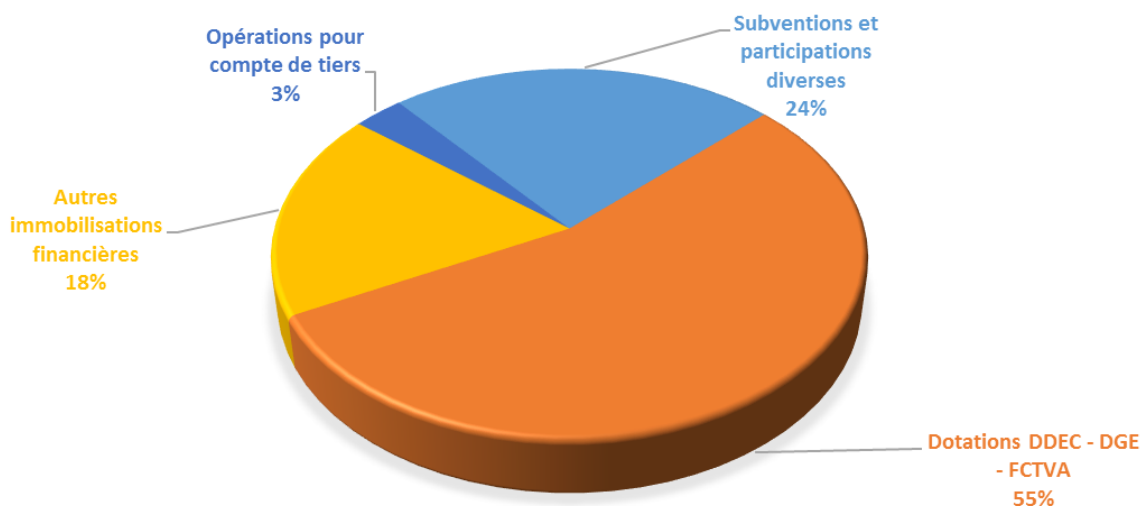
Le niveau très élevé des recettes de fonctionnement, conjugué à des efforts persistants sur la trajectoire des dépenses de fonctionnement, a permis au Département de ne pas recourir à l'emprunt en 2018 (réalisation de 34,5 M€ en 2017). Aucune opération de remboursement anticipé d'emprunts n'a été réalisée en 2018.

L'encours de dette est ainsi passé, en tenant compte de l'amortissement des emprunts en cours (43,48 M€) et des nouveaux emprunts souscrits, d'un montant de 390,3 M€ au 31 décembre 2017 à un montant de 346,8 M€ au 31 décembre 2018.

La structure de l'encours de dette à la fin de l'année 2018 est équilibrée, comportant 55,3 % d'emprunts à taux fixe et 44,7 % d'emprunts à taux variable.

	2018
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	18,30
Subventions et participations diverses	4,40
Dotations DDEC - DGE - FCTVA	9,99
Emprunts et immobilisations financières	3,34
Emprunts	0,00
Ligne de trésorerie	0,00
Refinancement de la dette	0,00
Autres immobilisations financières	3,34
Opérations pour compte de tiers	0,57

Présentation de cette décomposition par typologie :



2. LA DETERMINATION DU RESULTAT

L'arrêté des comptes permet de dégager un résultat de clôture de 79 481 351,14 €.

2.1. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titre. Or dans la mesure où les opérations gérées en AP/CP, ainsi que la dette, sont exclues comptablement des restes à réaliser, il n'y a pas lieu de constater de restes à réaliser à ce niveau.

Le montant constaté des restes à réaliser de la section de fonctionnement correspond aux engagements existants à la clôture de l'exercice sur les subventions et participations votées, soit 239 918,19 €. Cette somme sera réinscrite lors du vote de la décision modificative n°1 et les justificatifs joints au document budgétaire.

2.2. LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Le solde de l'exercice est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2018 (écritures réelles et d'ordre) et du résultat reporté.

L'exercice 2018 du budget principal se solde par un résultat cumulé de 79,4 M€ détaillé comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats sur exercice antérieur	Résultat de l'exercice
Investissement	214 898 724,37	167 700 203,54	59 028 412,86	11 829 892,03
Fonctionnement	621 613 377,58	689 264 836,69	0,00	67 651 459,11
TOTAL	836 512 101,95	856 965 040,23	59 028 412,86	79 481 351,14

Il est précisé que le compte administratif est en tous points concordant avec les opérations retracées par le Payeur départemental dans le compte de gestion.

3. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

Compte administratif 2018 – Budget principal

		DEPENSES	RÉCETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2018	553 212 771,80	681 115 286,19	127 902 514,39
	Réalisations pour ordre 2018	68 400 605,78	8 149 550,50	-60 251 055,28
	Résultat comptable 2018	621 613 377,58	689 264 836,69	67 651 459,11
	Reprise résultat BP 2018 (002)			
	Résultat de fonctionnement à affecter			67 651 459,11

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2018	151 779 809,15	44 330 233,04	-107 449 576,11
	Réalisations pour ordre 2018	63 118 915,22	123 369 970,50	60 251 055,28
	Solde d'investissement 2018	214 898 724,37	167 700 203,54	-47 198 520,83
	Solde d'exécution 2017 (001)			59 028 412,86
	Solde d'investissement à affecter			11 829 892,03

SOLDE GLOBAL A AFFECTER

79 481 351,14

Compte administratif 2018 – Budget annexe Cité de l'Enfance

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2018	3 684 414,07	4 002 372,84	317 958,77
	Réalisations pour ordre 2018	155 759,86		-155 759,86
	Résultat comptable 2018	3 840 173,93	4 002 372,84	162 198,91
	Reprise des résultats antérieurs 002 (solde 110)			430 160,35
	Résultat de fonctionnement à affecter			592 359,26

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2018	30 001,16	32 754,84	2 753,68
	Réalisations pour ordre 2018	3 991,80	159 751,66	155 759,86
	Solde d'investissement 2017	33 992,96	192 506,50	158 513,54
	Solde d'investissement au 31/12/2017 (001)			847 710,82
	Solde d'investissement à la clôture de l'exercice			1 006 224,36

SOLDE GLOBAL

1 598 583,62

Compte administratif 2018 – Budget de la Régie Départementale du Haut-Rhin (SPIC)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2018	35 075,20	212 557,99	177 482,79
	Réalisations pour ordre 2018	109 084,00		-109 084,00
	Résultat comptable 2018	144 159,20	212 557,99	68 398,79
	Reprise résultat BP 2018 (002)			26 074,51
	Résultat de fonctionnement à affecter			94 473,30

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2018	19 535,96	0,00	-19 535,96
	Réalisations pour ordre 2018	720,00	109 804,00	109 084,00
	Solde d'investissement 2018	20 255,96	109 804,00	89 548,04
	Solde d'exécution 2017 (reprise résultat BP 2018 - 001)			763 494,92
	Solde d'investissement à affecter			853 042,96

SOLDE GLOBAL A AFFECTER

947 516,26

CONCLUSION

La présentation par chapitre du compte administratif 2018 du budget principal se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Montant	Recettes de fonctionnement	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	27 375 389,83	Produits des services	70	3 799 677,73
Charges de personnel et frais assimilés	012	102 903 477,69	Impôts locaux	731	213 107 863,17
Autres frais de gestion courante	65	257 037 171,88	Autres impôts et taxes	73	236 301 647,74
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	225 840,05	Dotations, subventions et participations	74	123 152 987,09
Atténuation de produits	014	674 084,13	Autres produits de gestion courante	75	23 021 728,06
RMI	015	17 030,14	Atténuation de charges	013	3 096 098,96
APA	016	55 466 754,18	APA	016	25 463 996,28
RSA	017	100 153 280,50	RSA	017	49 541 330,40
Charges financières	66	7 598 690,62	Produits financiers	76	111 018,33
Charges exceptionnelles	67-68	1 761 052,78	Produits exceptionnels	77-78	3 518 938,43
TOTAL DES DEPENSES REELLES		553 212 771,80	TOTAL DES RECETTES REELLES		681 115 286,19
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>68 400 605,78</i>	<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>8 149 550,50</i>
			Résultat reporté		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		621 613 377,58	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		689 264 836,69
Excédent de fonctionnement		67 651 459,11			

Dépenses d'investissement	Chapitre	Montant	Recettes d'investissement	Chapitre	Montant
Subventions d'investissement	13	184 224,00	Dotations, fonds divers et réserves	10	5 411 430,30
Emprunts et dettes assimilées	16	43 476 123,35		20-21-23-	
Immobilisations incorporelles hors 204	20	2 552 433,25	Immobilisations	204-024	1 630 561,32
Subventions versées	204	56 291 894,03	Immobilisations financières	27	3 162 689,84
Immobilisations corporelles	21	34 616 889,51	Participations et créances rattachées à des participations	26	180 000,00
Immobilisations en cours	23	9 007 729,72	Subventions reçues	13	7 353 000,74
Travaux pour compte de tiers	45	2 655 241,24	Emprunts et dettes assimilées	16	2 662,97
Participations et créances rattachées à des participations	26	70 000,00	Participations travaux pour compte de tiers	45	569 077,25
Autres immobilisations financières	27	2 925 274,05			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		151 779 809,15	TOTAL DES RECETTES REELLES		18 309 422,42
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>63 118 915,22</i>	<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>123 369 970,50</i>
			Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)		26 020 810,62
			Solde d'exécution (001)		59 028 412,86
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		214 898 724,37	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		226 728 616,40
Excédent d'investissement		11 829 892,03			

RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER	79 481 351,14
--	----------------------

Par ce bilan chiffré de l'exercice 2018, le Département a démontré sa capacité à maîtriser ses dépenses d'action sociale et à optimiser ses charges courantes. La consommation des crédits de fonctionnement a ainsi pu être réduite de 7,2 M€, respectant à cet égard l'objectif financier conclu avec l'Etat de plus de 12 M€.

Les efforts de gestion menés à tous les niveaux de l'administration, conjugués à une évolution dynamique des droits de mutation, ont ainsi permis d'améliorer de manière historique le taux d'épargne brute de la collectivité qui évolue de 12,3 % en 2017 à 18,8 % en 2018.

Les volumes d'investissement opérationnels ont ainsi pu être portés par le Département à 108,3 M€, témoignant d'un effort significatif en faveur de ses partenaires et de sa volonté de renforcer l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, la politique de désendettement a été poursuivie, l'encours de dette ayant diminué de 43,5 M€ en 2018, pour s'élever à 346,8 M€.

Par ces marqueurs, le Département s'est donné les moyens de préparer sereinement l'avenir et d'envisager avec volontarisme la création de la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2018 et en approuver la maquette jointe au présent rapport,
- et de me donner acte de la communication des données prévues par la loi pour accompagner la comptabilité départementale de l'exercice écoulé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT